

Royaume du Maroc
Université Abdelmalek Essaâdi
La présidence
Tétouan

AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERT
N° 07/2019

Le **09/07/2019** À **10 h 00** min, il sera procédé à la salle des réunions de la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi à Tétouan l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offres de prix suivant au titre de l'exercice **2019** :

| AON° | Objet | Caution Provisoire | L'estimation du Maitre d'Ouvrage TTC |
|----------------|---|---|---|
| 07/2019 | Travaux de gardiennage et surveillance des locaux de la Présidence | 25 000.00 dhs (Vingt Cinq Mille dhs) | 550 800.00 dhs (Cinq Cent Cinquante Mille Huit Cent dirhams) |

- **Le Maître d'ouvrage est** : Le Président de l'Université Abdelmalek Essaâdi

Les dossiers d'appel d'offres peuvent être retirés gratuitement au bureau des marchés à La Présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi _ sise à quartier M'hanneche II, Avenue Palestine B.P. 2117 Tétouan, ou téléchargés au lien : www.marchespublics.ma ou bien du site de l'Université : www.uae.ma

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des candidats doivent être conformes aux dispositions des articles 27 et 29 du règlement précité.

Les pièces justificatives à fournir par tous les concurrents sont celles arrêtées par l'article n°6 du Règlement de la Consultation.

- **Les plis concurrents peuvent** :

- soit déposer contre récépissé au Bureau des marchés d'équipement et de service d'économique à la présidence de l'Université Abdelmalek Essaadi : Quartier M'hanech II Avenue Palestine BP 2117 Tétouan.
- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception à ladite direction.
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offre à l'ouverture de la séance publique et avant l'ouverture des plis date limite de réception des dossiers des concurrents.
- Soit les envoyer par voie électronique dans le portail des marchés de l'Etat conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances N°20-14 du 8 Kaada 1435 (4 septembre 2014) relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics ;

N.B. :- Les cautions provisoires doivent être libellées au nom de : la présidence de l'Université Abdelmalek Essaâdi Tétouan.